

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 21 janvier 2025

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Illet, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, QUINIOU Solange, FAOUCHER Stéphane, BRAMOULLÉ Séverine, ROSSA-PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, POIRIER-RODRIGUES Céline, DESEVEDAVY Régis, BOCQUET Damien.

Absents excusés : GALLE Jean-François donne pouvoir à BOCQUET Damien, NGUIE Morgane, PAILLARD Françoise.

Absents : BELLEC Jean-Pierre, POULAIN Alexis, BLANCHET Jérôme. DOUSSON Hélène, RENARD Marine

Secrétaire de séance : FAOUCHER Stéphane

1. Validation du compte-rendu du CM du 17 décembre 2024

Approbation du compte-rendu du CM du 17 décembre 2024 à l'unanimité.

2. Enfance-jeunesse – bâtiments communaux

Délibération n°2025-001 : Enfance-jeunesse : extension centre de loisirs : sollicitation des subventions et validation du plan de financement prévisionnel

M. FAOUCHER fait part aux membres du conseil municipal que le service enfance-jeunesse compte, à présent, 4 animateurs et une coordonnatrice. Actuellement, cette équipe de 5 personnes se partage le bureau destiné au RASED d'une surface de 7 m². Le manque d'espace est évident. Ne pouvant utiliser les autres pièces de l'école car occupées par les enseignantes, il y a lieu de réfléchir à une éventuelle extension du centre de loisirs pour un local dédié aux animateurs (atelier et bureaux).

Pour cela, nous avons sollicité 3 entreprises pour obtenir un devis pour la mise en place d'un modulaire d'environ 50-55 m². Un modulaire est plus rapide à mettre en œuvre et offre aujourd'hui un confort de travail similaire à un bâtiment dit « classique ».

Pour ce projet, il est proposé de solliciter l'aide financière au titre de la DETR et l'aide à l'investissement de la CAF. Il est proposé de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Terrassement	32 906.38 €		
Etude thermique	5 063.27 €		
Travaux	109 036.91 €	DETR (38%)	58 802.62 €
<i>Sous-total (1) :</i>	<i>147 006.56 €</i>	CAF (40 %)	61 702.84 €
		Autofinancement (22%)	33 751.64 €
Equipements	7 250.54 €		
<i>Sous-total (2) :</i>	<i>7 250.54 €</i>		
TOTAL (1)+(2)	154 257.10 €	TOTAL	154 257.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présent :

- De valider le projet d'extension du centre de loisirs ;
- De lancer la consultation afférente à ce projet ;
- De valider le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025 ;
- De solliciter l'aide financière de la CAF au titre des fonds locaux voire des fonds nationaux si le projet y est éligible ;
- De solliciter l'aide financière du Département au titre du dispositif « Ambitions communes » ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

3. Questions diverses

- ✓ Prochains conseils : 4 février (vote du budget), 1^{er} avril, 27 mai, 1^{er} juillet, 16 septembre, 4 novembre et 16 décembre.
- ✓ Fibre : Proposition 1 : implantation d'une quinzaine de poteaux le long de la route du Chêne Marot pour amener la fibre.
Proposition 2 : implantation d'une dizaine de poteaux le long de la route d'accès à La Basse Bergère et La Haute Bergère.
Autres informations reçues : futurs travaux à venir au lieu-dit « La Hamonais ». L'ordre de mission n'est pas encore signé mais cela ne devrait pas tarder. Les opérateurs commencent à contacter les foyers pour informer que la fibre arrive. Le déploiement est donc imminent (fin de 1^{er} trimestre ?).
- ✓ Lagunes : DCE est en cours de rédaction. Lancement de la consultation prévue fin février.
Rendez-vous aujourd'hui avec la MO et ETPB pour la localisation des passerelles.